



**PRÉFÈTE  
DE L'ALLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Yzeure, le 13/02/2024

Service : Environnement  
Bureau : Environnement et Territoire  
Affaire suivie par : Nathalie Brosse  
Tél : 04 70 48 77 79  
Courriel : [nathalie.brosse@allier.gouv.fr](mailto:nathalie.brosse@allier.gouv.fr)

### **Note de présentation**

Le Conservatoire National du Saumon Sauvage (CNSS) sollicite une autorisation de capture de saumons prélevés au niveau de la passe à poissons située en rive droite du pont-barrage de Vichy. Cette opération a deux objectifs :

- le renouvellement annuel du pool de géniteurs du CNSS : capture sans remise à l'eau de 100 saumons maximum pour alimenter la salmoniculture du Conservatoire National du Saumon Sauvage qui se situe à Chanteuges (43) ;

- l'amélioration des connaissances et l'évaluation des programmes de repeuplement avec le prélèvement d'écaillés et de tissus pour les études génétiques sur les saumons capturés.

Les dates de pêche sollicitées s'échelonnent à compter du 5 mars jusqu'au 30 mai 2024, deux jours par semaine (au choix parmi ces 3 jours : mardi, mercredi ou jeudi).

Les articles R 432-6 à R 432-11 du Code de l'Environnement encadrent l'organisation de ces opérations dont les autorisations sont délivrées au titre de l'article L 136-9 du Code de l'Environnement à des fins scientifiques et écologiques.

En application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'Environnement, le présent projet d'arrêté préfectoral est soumis à consultation du public.

Le projet d'arrêté préfectoral est consultable sur le site internet de la Préfecture de l'Allier <http://www.allier.gouv.fr>.

Le dossier de demande est consultable à la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement – Bureau Environnement et Territoire – 51 bd Saint-Exupéry – CS 30110 – 03400 YZEURE.

Toute personne intéressée peut faire part de ses observations directement sur la boîte fonctionnelle dédiée à cet usage ([pref-avis-public@allier.gouv.fr](mailto:pref-avis-public@allier.gouv.fr)) ou par courrier adressé à la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement – 51 bd Saint-Exupéry – CS 30110 – 03400 YZEURE.

Francis PRUVOT  
  
Chef du Service Environnement